



*Delme*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Renouvellement du titre « Ville amie des enfants »**

Séance du 25 novembre 2021

Convocation du 19 novembre 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf novembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Theophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représentée :

Mme Nadine Lacroix par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 novembre 2021

**OBJET : Renouvellement du titre « Ville amie des enfants »**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la ville de Sceaux de bénéficier du titre « Ville amie des enfants »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de poursuivre le partenariat avec l'UNICEF en engageant un plan d'action en faveur de l'Enfance et la jeunesse dans les domaines suivants :

- Engagement 1 : Œuvrer pour le bien-être et la santé de l'enfant : la nutrition  
Projet de restauration durable (pour une alimentation saine, équilibrée et durable).
- Engagement 2 : Lutter contre toute forme d'exclusion et contre toutes les formes de violence :
  - en faveur de l'égalité filles/garçons,
  - lutte contre le harcèlement.
- Engagement 3 : Développer un parcours éducatif de qualité  
Projet de continuum éducatif.
- Engagement 4 : Promouvoir la participation et l'engagement de l'enfant  
Participation à la consultation nationale des 6-18 ans.  
Participation à des démarches en lien avec les transitions, engagement des enfants en faveur d'une écologie éco-responsable.
- Engagement 5 : Installer et poursuivre le partenariat avec l'UNICEF
  - célébration de la journée internationale des droits de l'enfant (le 20 novembre),
  - nuit de l'eau,
  - prix Littérature jeunesse.

AUTORISE le maire à signer toute convention à cet effet et à préciser le plan d'action correspondant.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

